



Deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE

2 – 4 septembre 2020

Point 5.3 de l'ordre du jour : Résultats stratégiques du PIP 2018-2019

Objet du document

1. Rendre compte des performances du Secrétariat dans l'atteinte des Objectifs stratégiques pour la mise en œuvre du premier PIP (plan de mise en œuvre des performances) du PROE (2018-2019)
2. Rendre compte des problèmes transversaux récemment survenus lors de la mise en œuvre du 1^{er} PIP, ainsi que des enseignements tirés de l'atteinte des objectifs du 1^{er} PIP
3. Rendre compte du budget-plan annuel 2020-2021.

Contexte

4. Le plan de mise en œuvre des performances (PIP) du PROE est un mécanisme destiné à la planification et à l'évaluation des progrès dans l'atteinte des objectifs stratégiques tous les deux ans, ces objectifs contribuant à la mise en œuvre globale de chacun des Plans stratégiques décennaux. Chacun des cinq PIP organisés au cours de la vie du Plan stratégique précise les objectifs à atteindre, conformément à ceux établis dans le Cadre de résultats.
5. Les progrès en vue de l'atteinte des Objectifs stratégiques du PIP biennal font l'objet d'un rapport annuel lors des rencontres de l'organe directeur du PROE. De ce fait, le présent rapport rendu à la deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE est le premier des rapports d'achèvement des PIP du Secrétariat ; les rapports sur les progrès obtenus par le Secrétariat dans l'atteinte des Objectifs stratégiques du PIP 2018-2019, dont les renseignements relatifs à la mise en œuvre des thèmes transversaux que sont l'intégration de la problématique femmes-hommes, l'innovation et la gestion des risques.
6. Comme cela a été noté par les Membres lors de la 29^e CP, ce mécanisme sera examiné à la fin du 2^e PIP, en 2022 ; le Secrétariat est occupé à dresser une liste interne des observations et des enseignements tirés de l'expérience pratique lors de l'application de ce mécanisme. Trois facteurs doivent être pris en compte par le Conseil exécutif lors de son examen de ce Point de l'ordre du jour et lors de son étude des documents de travail :
 - a) Le PIP 2018-2019 est le premier PIP du Secrétariat ; nous avons nécessairement tiré de nombreux enseignements lors de son exécution. Partout où nous l'avons pu, nous avons intégré un apprentissage évolutif ; cela a également été le cas lors de l'élaboration du deuxième PIP 2020-2021 (le PIP actuel).
 - b) L'élaboration du premier PIP a également marqué, pour le Secrétariat, le début du ciblage des résultats et de leur suivi au moyen d'indicateurs SMART (simples, mesurables, acceptables, réalistes et temporellement définis).

- c) Le PIP 2018-2019 a été négativement influencé par le retard dans la signature de plusieurs grands projets par les donateurs. À son tour, ce délai a retardé l'arrivée des fonds et le démarrage de la mise en œuvre. De ce fait, plusieurs objectifs et résultats devant être atteints en 2018-2019 ont dû être reportés sur le deuxième PIP, de 2020-2021. Aux fins du présent rapport, nous avons noté les progrès accomplis au regard de ces objectifs comme étant « sur la bonne voie » en vue de l'atteinte des Objectifs stratégiques sur 10 ans.
7. Un rapport d'achèvement détaillé du PIP 2018-2019 pour chaque Objectif stratégique est présenté à l'Annexe 1. Le rapport de résultats final du PIP 2018-2019 est présenté à l'Annexe 2.
8. Ce document réactualise aussi le budget-plan annuel du 2^e PIP du PROE (2020-2021) ; voir à ce sujet le DT 11.5/Att.1.

Résumé global des Objectifs stratégiques du PIP 2018-2019

- i. Objectifs stratégiques globaux
 - 72 % atteints ou en bonne voie de l'être
 - 17 % dépassés
 - 11 % non atteints
 - ii. Objectifs régionaux
 - 68 % atteints ou en bonne voie de l'être
 - 20 % dépassés
 - 12 % non atteints
 - iii. Objectifs organisationnels
 - 79 % atteints ou en bonne voie de l'être
 - 11 % dépassés
 - 10 % non atteints
9. Les activités qui ont été retardées (comme relevé dans l'Annexe 1, rapport sur les objectifs) ont vu leur mise en œuvre reprise dans le PIP 2020-2021, comme cela est expliqué dans le résumé du PBA du PROE pour 2020-2021 ; cf. DT 15.1/Ann. 1.

Progrès dans l'intégration des thèmes transversaux : innovation, problématique femmes-hommes, gestion des risques

Encourager l'innovation

- i. L'utilisation de l'application ATTENDIFY lors des CdP 24 et 25 a permis aux petits États insulaires en développement du Pacifique de communiquer et de collaborer plus facilement et plus rapidement au cours des négociations, et de mieux gérer les manifestations menées en parallèle aux pavillons Koronivia et Moana Blue Pacific.
- ii. L'inclusion des ONG et des groupes de jeunes dans l'exécution des Services météorologiques et hydrologiques nationaux et dans la collecte des informations techniques aux côtés des populations, notamment :
 - aux Palaos et en République des Îles Marshall, où la Croix-Rouge nationale a contribué à la traduction des informations techniques dans les langues et dialectes locaux pour qu'elles puissent être utilisées par les populations locales ; et

- à Nioué, où les groupes de jeunes (notamment la Brigade des garçons et des filles) ont apporté leur aide à la collecte de renseignements utiles sur le climat et sur les savoirs traditionnels en vue de la réduction des risques de catastrophe, ainsi que lors des activités associées aux systèmes d'alerte précoce.
- iii. L'utilisation d'un portail en ligne visant à réunir les scientifiques et les utilisateurs du Forum sur les perspectives climatiques des îles du Pacifique (PICOF) pour discuter des prévisions climatiques et de la meilleure manière de les utiliser lors des prises de décision, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et de la santé.
- iv. L'intégration des médias traditionnels et des réseaux sociaux dans les formations régionales a permis de sensibiliser les populations locales à l'utilité des informations climatiques et météorologiques en les diffusant plus rapidement et plus largement. Pendant le CMO-5 au Samoa, plus de 50 articles ont été publiés dans différents journaux de la région, et ont obtenu un très grand nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux.
- v. Échange de vues et collaboration entre les différents projets :
 - L'atelier organisé par le projet IMPACT pour approfondir les propositions faites par les plans d'action nationaux a permis à cinq ÉTIO (États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, République des Îles Marshall et Tuvalu) d'accéder au financement climatique du Fonds vert pour le climat (FVC).
 - La collaboration avec le Programme de soutien mondial aux plans d'action nationaux du PNUE a permis d'organiser deux sessions de formation pour quatre des États les moins développés du Pacifique sur l'évaluation et la détermination des priorités en matière d'utilisation des savoirs traditionnels pour la définition d'options d'adaptation.
- vi. Le Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes du Pacifique (PRISMSS) est un mécanisme multipartenaires qui :
 - offre une suite complète de services d'appui de la part d'experts et de professionnels de la région ;
 - prodigue une formation modulaire de cinq semaines sur la gestion de l'influence des espèces envahissantes sur les écosystèmes terrestres et aquatiques, dont le contrôle ou l'éradication des espèces envahissantes prioritaires.
 - Les partenariats à plusieurs niveaux en faveur de l'Écologisation des jeux (Greening the Games) au cours des XVI^e Jeux du Pacifique Sud ont dépassé le cadre de la sensibilisation et de l'éducation à l'engagement (y compris le suivi et l'évaluation) pour réduire de façon considérable la génération de plastiques à usage unique, une norme qui devrait être suivie pour les futures éditions de ces Jeux. De nombreuses autres manifestations régionales cherchent à présent à suivre ce modèle.
 - Une formation à la gestion des fuites d'hydrocarbures (préparation et opérations en cas d'accident) est prodiguée par une entreprise privée, OSRL (Oil Spill Response Limited), avec les Membres du programme OSRL parmi les ÉTIO et financée par la Nouvelle-Zélande ; il s'agit d'une grande première pour le Pacifique, mais aussi pour OSRL, qui organise pour la première fois une formation à l'échelle régionale.
 - Le partenariat public-privé Taka Moana aide les ÉTIO à gérer leurs déchets non commerciaux, en collaboration avec les associations de recyclage, les entreprises et les ONG.

- Les portails de données nationaux mis en place dans 14 pays insulaires du Pacifique encouragent la coopération et une communauté de données en accès libre parmi les représentants gouvernementaux et leurs partenaires dans le secteur privé, les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile.

Intégration de la problématique femmes-hommes

- i. La prise en compte des problématiques liées à l'environnement et au milieu social pour tous les projets du PROE assure l'intégration de la problématique femmes-hommes et d'autres mesures de sauvegarde dans la planification des projets ;
- ii. Les indicateurs de suivi-évaluation du PROE intègrent la problématique femmes-hommes pour tous les objectifs du Plan de stratégie 2017-2026 et son Cadre de résultats. Un point spécialement consacré à la problématique femmes-hommes est prévu dans tous les rapports de PIP ;
- iii. Tous les projets de financement climatique en cours d'élaboration sont désormais obligés d'intégrer dans leurs propositions des plans relatifs à la problématique femmes-hommes (ex. : le Projet de sécurité de l'eau à Kiribati soumis au Secrétariat du Fonds pour l'adaptation, le projet Van-KIRAP du FVC). La composante GESI fait désormais partie de la mise en œuvre des activités ; elle fera de plus l'objet d'un point spécial dans les rapports annuels et semestriels ;
- iv. Toutes les propositions de projet des PAN intègrent des activités et des plans tenant compte de la problématique femmes-hommes ;
- v. Des données ventilées de façon sexospécifique sont employées dans tous les rapports portant sur les activités de formation ;
- vi. Tous les projets encouragent la participation des femmes à la planification des projets et aux activités de formation, ainsi qu'aux activités menées à l'échelon local telles que la plantation de cultures résilientes face au climat, la reforestation, la propagation de semences ou la transplantation. (ex. : BIEM, PAC-RES, qui a pu compter sur un taux de participation à 40 % féminin, PRISMSS, PacWaste Plus) ;
- vii. Une partie de l'aide accordée par les donateurs (Australie, Suède...) est spécialement consacrée aux activités à destination des femmes et des jeunes.
- viii. Les mesures en faveur de l'accès et du partage des avantages font la part belle aux femmes dans l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels et dans leur utilisation.

Gestion des risques

10. La gestion des risques est passée en 2019 par une période de recadrage et de revalorisation. Des travaux ont commencé à cette fin, comme l'examen du Manuel des risques, la révision du Cadre des risques pour les entreprises et l'élaboration d'un Plan du PROE pour la gestion des risques organisationnels. Les principaux risques organisationnels ont été pris en compte par :
 - i. une gestion financière comprenant de robustes mécanismes de contrôle interne ;
 - ii. les risques pesant sur la réputation, en lien avec les attentes des Membres envers le rôle de l'Entité régionale accréditée du PROE, gérée par l'unité de coordination des projets ;

- iii. la gestion des risques pesant sur les projets en fonction de plans de gestion des risques spécifiques, comme exigé par les donateurs et par le manuel de gestion des risques du PROE ;
- iv. la consolidation du système d'informations de gestion de projets (SIGP), en lui permettant notamment de rendre compte de façon plus complète de la gestion des risques ;
- v. Toutefois, malgré de nombreux acquis dans l'exécution des projets, les retards pris dans l'approbation de la version finale de certains des projets les plus importants par les donateurs ont induit des retards dans le démarrage de la mise en œuvre de ces projets, ce qui s'est fait ressentir sur l'état financier du PROE, ces effets se répercutant sur le budget-plan pour 2020-2021.
- vi. La réévaluation des risques organisationnels entamée au quatrième trimestre 2019 fera l'objet d'un rapport à l'équipe de direction entre la rédaction du présent rapport et la réunion du Conseil exécutif.

Recommandation

11. Le Conseil exécutif est invité à :

- 1. **prendre acte** du rapport sur les objectifs stratégiques du PIP 2018-2019 ;
 - 2. **prendre acte** du budget-plan annuel 2020-2021 et des progrès accomplis en vue de la réalisation du budget-plan 2018-2019 et de l'atteinte des Objectifs stratégiques du PIP 2018-2019 ;
 - 3. **examiner** la manière dont le Secrétariat a abordé les thèmes transversaux dans la mise en œuvre du 1^{er} PIP ;
 - 4. **prendre acte** du fait que le mécanisme de planification stratégique du PIP sera évalué une fois le second PIP (2020-2021) achevé en 2022.
-